

N° 1 – 28 janvier 2016

Champagne-Ardenne

Bulletin de Santé du Végétal

Grandes Cultures

A RETENIR CETTE SEMAINE

COLZA :

- Avec l'automne et l'hiver doux, les larves de grosse altise et charançon du bourgeon terminal sont plus nombreuses qu'en novembre.
- Les pièges doivent être mis en place pour capturer les premiers charançons de la tige.
- Les colzas redémarrent doucement.

REMARQUE : Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées du 25 au 27 janvier 2016, sur parcelles agriculteur, sur 25 parcelles de colza. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.



COLZA

REPRISE DE VEGETATION

Avec les températures anormalement douces de l’hiver, les colzas sont en avance : la reprise de végétation - stade C1 avec reverdissement au niveau des cœurs – est atteinte dans 16 des 25 parcelles observées.

Un début d’élongation de la tige, allongement des entre-nœuds (stade C2) est signalé dans 3 parcelles.

Ce stade est important à repérer car il marquera le début de sensibilité des plantes aux piqûres de charançons de la tige du colza.



LARVES DE GROSSE ALTISE

Le nombre de grosses altises capturées à l’automne dans les pièges enterrés est plus nombreux que lors des automnes précédents. Les captures ont également été plus étalées dans le temps.

Il n’est donc pas étonnant de constater plus de larves dans les colzas que les années précédentes.

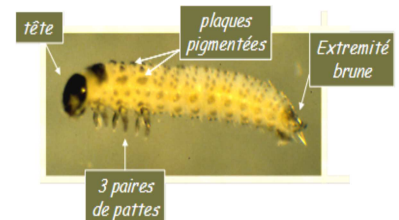


Photo : Terres Inovia

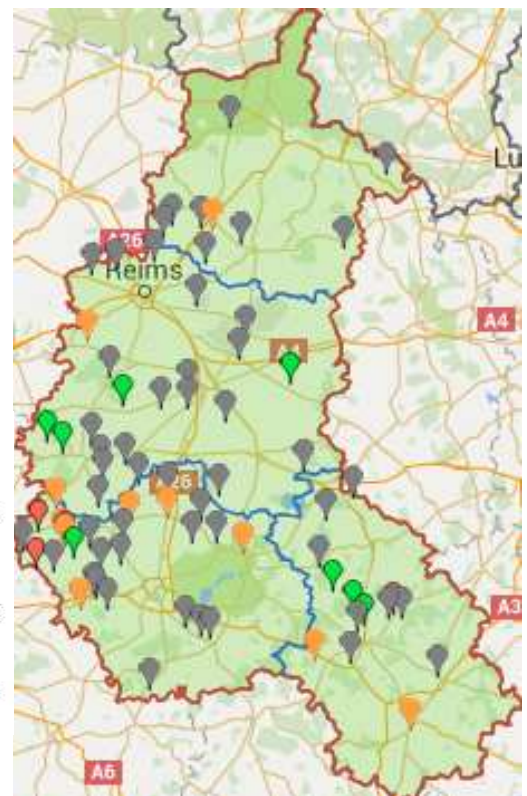
Les observations larves ont été moins nombreuses dans le nord de la région (Marne et Ardennes) là où les captures d’adultes ont été moins nombreuses à l’automne.

2 parcelles sur 3 signalent la présence de larves de grosse altise en ce mois de janvier (notamment dans l’Aube et en Haute-Marne).

En moyenne 30% des plantes sont touchées dans les parcelles observées dont 2 parcelles de l’Aube touchées à 100% et les larves ont atteint le cœur. Le développement à l’automne des colzas, le nombre de larves par plante (4 et 11 larves/plante dans ces 2 parcelles) mais aussi la vigueur de la reprise auront un impact sur la nuisibilité des larves.

22 parcelles ont été observées **en novembre et ce mois de janvier** : par rapport aux observations larves entrée hiver, le pourcentage de plantes a doublé passant ainsi de 15 à 30%.

Carte ci-contre : % plantes avec au moins une larve de grosse altise



LARVES DE CHARANÇON DU BOURGEON TERMINAL

Lors de la recherche larves d'altises, des observations de larves de charançon du bourgeon terminal ont également été observées. 12 des 18 parcelles observées sont atteintes : en moyenne 45% de plantes présentent des larves et dans la majorité des parcelles, les premières larves ont atteint le cœur. Ces parcelles se situent essentiellement dans l'Aube et la Haute Marne.

Un point plus complet sera réalisé courant février.

CHARANÇON DE LA TIGE

Le charançon de la tige du chou qui accompagne ou précède l'arrivée du gros charançon de la tige est considéré comme peu nuisible (ponte dans les pétioles sans déformation de tige). Des captures sont signalées dans 3 pièges de l'Aube.



Charançon de la tige du colza



Charançon de la tige du chou

Source : L. Jung – Terres Inovia

Ne pas confondre le charançon de la tige du colza avec le charançon de la tige du chou. Lorsque les insectes sont au préalable séchés, le charançon de la tige du colza a l'extrémité des pattes noire. Le charançon de la tige du chou, plus petit, a l'extrémité des pattes rousse et une tache blanchâtre dorsale entre le thorax et l'abdomen.

L'outil **proPlant®** permet de suivre le vol du charançon de la tige du colza à partir des données météorologiques. Consultez <http://www.terresinovia.fr/>

MISE EN PLACE DES PIEGES

- Placer la cuvette à au moins 10 mètres au-delà de la bordure de la parcelle et si possible à proximité d'un ancien champ de colza de l'année précédente.
- Remplir la cuvette avec environ 1 litre d'eau additionnée de quelques gouttes de mouillant (type liquide vaisselle par exemple).
- Le fond de la cuvette suit le niveau supérieur de la végétation.
- Réaliser 1 relevé au moins 1 fois par semaine .





Bulletin de Santé du Végétal

Grandes Cultures

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre d'agriculture d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine :

<http://www.champagricra.fr/agriculture-durable/bulletins-de-sante-du-vegetal.html>

et de la DRAAF :

<http://draaf.alsace-champagne-ardenne-lorraine.agriculture.gouv.fr/BSV-2016,135>

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive en consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>



ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU GRANDES CULTURES :

Arvalis - Institut du végétal - Chambre d'agriculture des Ardennes - Chambre d'agriculture de l'Aube - Chambre d'agriculture de la Marne - Chambre d'agriculture de Haute-Marne - ATPPDA - CETA de l'Aube - CETA de la Marne - Terres Inovia - Acolyance - CRISTAL UNION - DIGIT'AGRI - EMC2 - EfiGrain Sézanne - EURL Verzeaux - SYRAL Haussimont - FREDONCA - Groupe COMPAS - ITB - SCA de Juniville - ETS RITARD - SCA la Champagne-Coligny - SCA d'Esternay - SCARA - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - VIVESCIA.

Rédaction : Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, ITB et la FREDONCA avec relecture de la Chambre d'Agriculture de la Marne (représentant les organismes de développement), de SOUFFLET AGRICULTURE (représentant les organismes stockeurs) et de la DRAAF (SRAL).

Crédits photos : Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, FREDONCA, ITB, SRAL ACAL, Partenaires

Coordination et renseignements : Karim BENREDJEM, Chambre d'agriculture d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.

Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : k.benredjem@champagricra.fr



Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par courriel à k.benredjem@champagricra.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO 2018.